

# L'ÉVÉNEMENT

## Ces consignes de fermeté données aux professeurs qui ont fait exploser les signalements d'atteinte à la laïcité

«CES CHIFFRES montrent qu'avec de la détermination, on peut régler les problèmes. Mais il ne faut pas baisser la garde.» C'est le message que le ministre de l'Éducation, Gabriel Attal, a porté jeudi auprès des recteurs. Comme promis, il s'apprête à publier les derniers chiffres des atteintes à la laïcité, que *Le Figaro* a consultés.

Les signalements ont diminué au mois de novembre, après avoir largement progressé en septembre, avec l'interdiction de l'abaya, et en octobre, avec les contestations lors de l'hommage à Dominique Bernard, le professeur assassiné à Arras. La preuve, pour le ministre, que ses messages de fermeté ont porté. «Je constate que lorsque j'ai demandé plus de remontées, plus de sanctions et plus de respect des règles, au lendemain de l'hommage, les signalements se sont multipliés», confie-t-il au *Figaro*. «Sur l'abaya, on a réglé le problème. Ce n'est plus un sujet», affirme-t-il. Pour Gabriel Attal, c'est «la fin du pas de vague et de l'autocensure du système». Reste la question des contestations d'enseignement, qui suivent une courbe ascendante. Là encore, Gabriel Attal mise sur l'affichage de la «sanction ferme». Et ne s'interdit pas de proposer aux professeurs qui se sentent «intimidés», «un accompagnement en classe, par un formateur ou une équipe valeur de la République».

Sans conteste, l'interdiction de l'abaya et du qamis dans les établissements scolaires, prononcée fin août par Gabriel Attal, a eu un impact direct sur les signalements, alors que les cadres et personnels de l'Éducation nationale étaient invités à effectuer des «remontées systématiques et quotidiennes». En septembre, les chiffres se sont envolés. Sur les 1034 atteintes à la laïcité recensées (+40% par rapport à juin), 81% étaient liées au port de signes et tenues religieuses. Ces signalements ont concerné près de 500 établissements - sur un total de

7000 collèges et 3700 lycées -, preuve que le phénomène est relativement concentré sur certaines zones bien identifiées, comme Vénissieux, Lyon, Marseille ou la Seine-Saint-Denis.

À la rentrée scolaire, le respect de cette interdiction a été scruté de près. Le 5 septembre, 398 signalements relevant le port de tenues «non conformes» étaient remontés. Un chiffre qui avait décrié au fil du mois : une centaine par jour d'abord, puis une vingtaine, puis aucun le 29 septembre, selon les données du ministère.

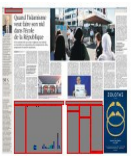
### Provocations verbales

Au mois d'octobre, les abayas et qamis n'ont plus représenté que 11% des signalements, soit la proportion la plus faible enregistrée depuis un an. Les atteintes à la laïcité ont suivi une autre actualité, dramatique. Celle de l'assassinat de Dominique Bernard par un terroriste islamiste, à l'entrée de son collège, à Arras. L'hommage au professeur de français, organisé le 16 octobre dans les établissements, s'était accompagné d'une consigne de fermeté. «À un moment la tolérance, ça va, la bienveillance, ça va, et le "pas de vagues", c'est fini», avait déclaré Gabriel Attal, au lendemain de l'hommage, ordonnant alors l'exclusion immédiate de «plusieurs dizaines» d'élèves pour «apologie du terrorisme», «dans l'attente des procédures disciplinaires». Les atteintes à la laïcité du mois d'octobre se font l'écho de ces contestations à l'égard de l'école de la République. Les provocations verbales ont représenté 21% des signalements et se sont concentrées davantage sur le collège. Les manifestations de refus des valeurs de la République ont représenté 20% des faits signalés et ont été avant tout observées au lycée. Les revendications communautaires, elles, ont atteint 10% des signalements et ont été le plus souvent re-

censées à l'école primaire. L'ensemble de ces contestations et provocations, rassemblées par le ministère de l'Éducation dans la catégorie «autres faits perturbant l'établissement», est ainsi passé pour la première fois en tête des atteintes en octobre, avec 65% des 1812 signalements recensés.

Le mois de novembre, «qui ne fut marqué par aucun événement "exceptionnel"», explique la Rue de Grenelle, enregistre une forte baisse des atteintes à la laïcité, avec 460 signalements (-75% par rapport à octobre). Arrivent en tête les manifestations de refus des valeurs de la République (17%), suivies des contestations d'enseignement (16%), des signes et tenues religieuses (14%), des provocations verbales (13%) et des suspicions de prosélytisme (7%). Faut-il s'en féliciter ?

La parole politique forte de Gabriel Attal a clairement incité les personnels à «signaler», ce qui n'est pas dans les habitudes de l'institution, autre grande muette. «Les chefs d'établissement ont compris que signaler des abayas ne revenait pas à signifier qu'ils étaient nuls ! résume Didier Georges, au SNPDEN-Unsa, premier syndicat des personnels de direction. L'interdiction de l'abaya a réglé beaucoup de problèmes», ajoute-t-il.

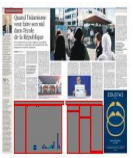


Pour autant, les chiffres des atteintes à la laïcité, qui relèvent du déclaratif, ne doivent pas masquer la forte autocensure qui règne chez les enseignants, alimentée par la peur du conflit avec les élèves et les parents, la peur de ne pas être soutenu par la hiérarchie, ou la méconnaissance des principes laïcs. Selon une enquête publiée en mars 2023 par le SNPDEN-Unsa, 71 % des personnels de direction ne signalent pas les refus d'élèves de participer à des cours d'EPS ou de piscine. Et 37 % ferment les yeux sur les contestations des contenus d'enseignement. « Les contestations liées aux enseignements sont largement sous-estimées », affirme Didier Georges. « Lorsqu'un élève affirme que la terre est plate ou que Dieu a créé l'homme, un prof ne se signale pas forcément », résume-t-il. Pour faire un signalement, il faut qu'il y ait eu un incident. Comme au collège Jacques-Cartier, à Issou (Yvelines), où une professeur a été accusée d'islamophobie, après avoir montré en classe un tableau du XVII<sup>e</sup> siècle sur lequel Diane et ses nymphes sont représentées nues.

Les atteintes à la laïcité du mois de novembre montrent que les contestations des enseignements suivent une courbe inquiétante. Elles représentent 16 % des signalements, contre 9 % en octobre et 4 % en septembre. « À l'école française, on ne conteste pas l'autorité, on la respecte (...) On ne détourne pas le regard face à un tableau, on ne se bouche pas les oreilles en cours de musique, on ne porte pas de tenue religieuse », a affirmé Gabriel Attal lundi, après l'affaire d'Issou. Reste à concrétiser cette affirmation de l'autorité des professeurs. ■

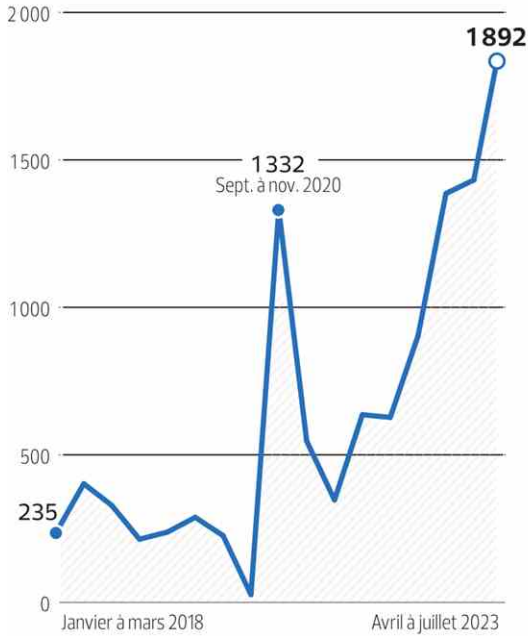
C. B.



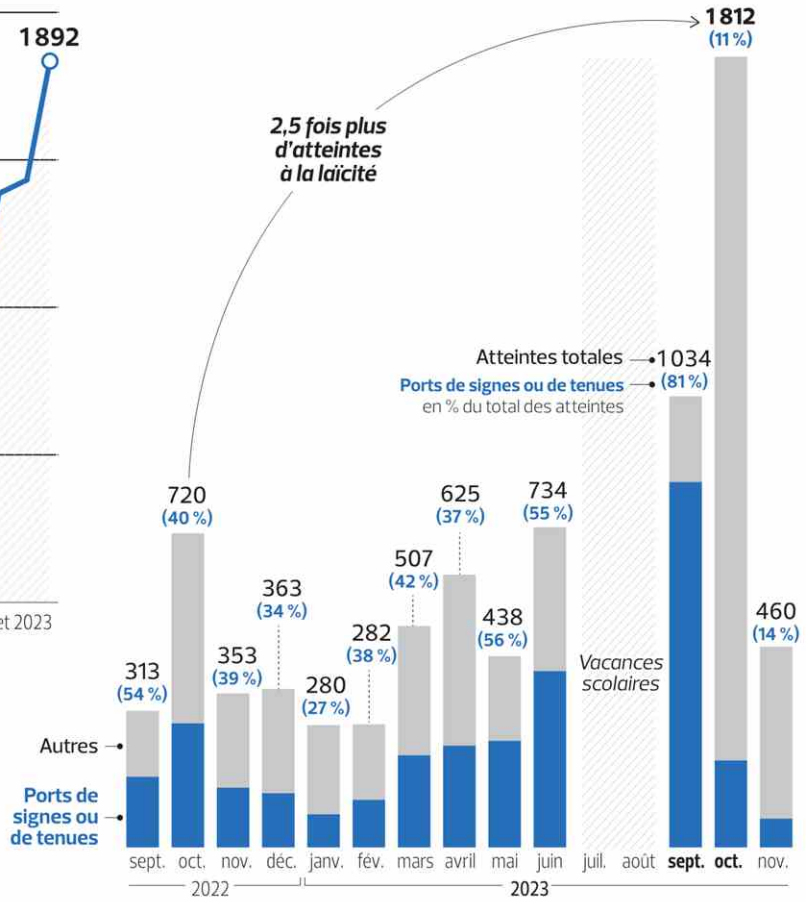


## Explosion des atteintes à la laïcité lors de la rentrée 2023-2024

NOMBRE D'ATTEINTES À LA LAÏCITÉ SIGNALÉES PAR TRIMESTRES SCOLAIRES



NOMBRE DE SIGNALEMENTS POUR ATTEINTES À LA LAÏCITÉ ET PART DES SIGNALEMENTS POUR PORT DE SIGNES ET TENUES



NOMBRE D'ATTEINTES À LA LAÏCITÉ SIGNALÉES PAR ANNÉES SCOLAIRES



Source : Note des services de l'Etat et ministère de l'Education nationale et de la jeunesse

